

# Exonération des primes d'assurance vie

## Directives pour remplir la Déclaration de l'employé

### Comment demander l'exonération des primes d'assurance vie

Vous devez informer la Canada Vie de votre invalidité le plus tôt possible :

- Remplissez la Déclaration de l'employé et le Formulaire de consentement ci-joints.
- Envoyez par la poste, par télécopieur ou par courriel au bureau de gestion de l'assurance invalidité (BGAI) de la Canada Vie la Déclaration de l'employé, le Formulaire de consentement et tout autre renseignement pertinent. Notre numéro de télécopieur et notre adresse courriel se trouvent sur notre site Web à l'adresse [canadavie.com](http://canadavie.com). Vous pouvez également vous les procurer auprès de votre employeur ou en téléphonant au **1 855 755-6729**.

Votre signature sur le formulaire de demande de règlement et votre consentement sont nécessaires pour nous assurer que vous comprenez l'objet de votre demande de règlement ainsi que les garanties. Elles donnent également à la Canada Vie la permission d'obtenir des renseignements supplémentaires auprès des personnes suivantes :

- Votre employeur
- Autres assureurs
- Votre médecin ou d'autres prestataires de soins de santé

Veillez envoyer ces formulaires à la Canada Vie huit semaines avant la fin de la période d'attente afin d'assurer un traitement rapide.

### Pourquoi avons-nous besoin de renseignements médicaux?

Les renseignements médicaux nous permettent de comprendre comment votre état de santé vous empêche de travailler. Veuillez imprimer la Déclaration du médecin traitant qui correspond le mieux à votre situation et demandez à votre prestataire de soins médicaux de la remplir. Le formulaire dûment rempli peut nous être envoyé directement.

### Renseignements fournis par votre employeur

Votre employeur remplira la Déclaration de l'employeur confirmant les renseignements sur votre emploi afin que nous puissions évaluer et administrer votre demande de règlement d'assurance invalidité. Votre employeur enverra le formulaire dûment rempli directement à la Canada Vie.

### Vos responsabilités

Rappel :

- Restez en contact avec votre employeur, vos collègues et la Canada Vie pendant votre rétablissement.
- Établissez des objectifs pour favoriser votre rétablissement.
- Restez actif. Prenez soin de vous.

Discutez de votre plan de retour au travail avec votre prestataire de soins médicaux. Le rétablissement en milieu de travail peut être une option saine. La Canada Vie privilégie un retour au travail rapide et vous aidera à vous préparer un avenir en santé.